



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance publique précédente

Séance du Conseil communal du : 5 septembre 2023

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance publique). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 27 juin 2023

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV du 27 juin 2023

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Lancement de la campagne « Commune du commerce équitable »
Séance du Conseil communal du : 05 septembre 2023

1. Exposé du dossier

La commune envisage activement de s'engager dans la campagne « Communes du Commerce Equitable » coordonnée par Oxfam-Magasins du Monde, Miel Maya Honing et Fairtrade Belgium et ce afin de sensibiliser la population au niveau local et d'encourager la consommation de produits équitables et locaux.

Pour porter le titre honorifique de « Commune du Commerce Equitable », les six critères repris ci-dessous sont à remplir ;

1. Le conseil communal vote une résolution en faveur du commerce équitable et engage l'administration communale à consommer du café et au moins un autre produit équitable ;
2. Des commerces et établissements horeca installés sur le territoire de la commune proposent au moins deux produits du commerce équitable à leur clientèle ;
3. Des entreprises, des institutions, des associations et des écoles de la commune consomment des produits équitables et sensibilisent leurs travailleurs et les élèves au commerce équitable ;
4. La commune communique sur sa participation à la campagne et organise au moins annuellement un événement de sensibilisation au grand public sur le commerce équitable ;
5. Un comité de pilotage diversifié et représentatif des acteurs locaux coordonne la campagne et mène la commune à l'obtention du titre.
6. Parce que les agriculteurs de chez nous comptent aussi, la commune soutient une initiative en faveur des produits agricoles, locaux et durables.

2. Proposition de décision

- S'engager activement dans la campagne « Communes du Commerce Equitable » coordonnée par Oxfam-Magasins du Monde, Miel Maya Honing et Fairtrade Belgium et ce afin de sensibiliser la population au niveau local et d'encourager la consommation de produits équitables et locaux.
- D'intégrer critères de commerce équitable comme critères de sélection dans ses marchés publics pour au moins le café et un autre produit issu de pays du Sud.
- De communiquer en interne et vers l'extérieur à propos du commerce équitable et de sa politique d'achats durables afin de sensibiliser le personnel et les acteurs locaux (Horeca, entreprises, commerces, écoles, citoyen·ne·s, etc.).
- De mandater Florence Gilson pour coordonner le projet et de débiter celui-ci par la réalisation d'un état des lieux et la constitution d'un comité de pilotage.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- De l'extrait de délibération du collège communal de la séance du 26 juillet 2023 autorisant l'inscription du point au conseil communal.
- De la note explicative de la campagne (résumé)
- Du guide pratique pour mener la campagne

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Gilson Florence

Téléphone : 081/396077

Courriel : alimentation.durable@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : 2 points relatives à des modifications du statut pécuniaire/statut administratif :

1. Modification du statut pécuniaire - Octroi d'une prime subventionnée par l'ONE au personnel de l'accueil extrascolaire.
2. Modification du statut administratif - suppression d'un jour extra légal et compensation de celui-ci - Proratisation du report des congés extralégaux tombant un samedi ou un dimanche - Suppression de la proratisation concernant les jours d'absence sans certificat médical.

Séance du Conseil communal du : 5 septembre 2023

1. Exposé du dossier

1. Mise en place d'une prime pour le personnel de l'extrascolaire, pour l'année 2023, une seule fois dès lors => 200€ (+2% de frais de gestion).
2. Suppression et compensation du 15 novembre.
Proratisation du report des congés extralégaux tombant un samedi ou un dimanche -
Suppression de la proratisation concernant les jours d'absence sans certificat médical.

2. Proposition de décision

Approbation des modifications susvisées.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

PV Négociation syndic ;
PV concertation commune CPAS.
Propositions de textes modifiés.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Avis de légalité de la Directrice financière : Favorable n°51/2023

5. Subvention

Pour la prime ONE : Subventionné par la FWB.

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian
Téléphone : 081.39.60.70
Courriel : florian.goosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Information relative aux approbations des décisions du Conseil communal
Séance du Conseil communal du : 5 septembre 2023

1.Exposé du dossier

Exercice de la tutelle sur les décisions communales

2. Proposition de décision

<i>Date Conseil</i>	<i>Objet de la décision de la tutelle</i>	<i>Date tutelle</i>
16/05/2023	Réforme des modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2023	21/06/2023
27/06/2023	Redevance communale sur l'occupation de la voie publique et lieux y assimilés, du présent règlement et ce jusqu'à l'exercice 2025 inclus	14/07/2023

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : des retours de la tutelle

4. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be



PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabrique d'église – Lustin – Exercice 2023 – Modification budgétaire
Séance du Conseil communal du : 05 septembre 2023

1. Exposé du dossier

La modification budgétaire de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église de Lustin a été arrêtée par le Conseil de Fabrique en date du 24 juillet 2022. Après contrôle, le service Finances déduit que la modification budgétaire est conforme à la loi et propose au Conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver la modification budgétaire 2023 de la Fabrique d'église de Lustin
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Lustin – 2023 – MB1
- F.E. Lustin – 2023 – MB1 – Approbation par l'Evêché
- F.E. Lustin – 2023 – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Impact : 2.916.57 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 7904/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be





PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabrique d'église – Profondeville – Exercice 2023 – Modification budgétaire
Séance du Conseil communal du : 06 septembre 2023

1. Exposé du dossier

La modification budgétaire de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église de Profondeville a été arrêtée par le Conseil de Fabrique en date du 06 juillet 2022. Après contrôle, le service Finances déduit que la modification budgétaire est conforme à la loi et propose au Conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver la modification budgétaire 2023 de la Fabrique d'église de Profondeville
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Profondeville – 2023 – MB1
- F.E. Profondeville – 2023 – MB1 – Approbation par l'Evêché
- F.E. Profondeville – 2023 – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Impact : 3.434,33 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 7905/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Réservé

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be





PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabrique d'église – Lustin – Exercice 2024 - Budget
Séance du Conseil communal du : 05 septembre 2023

1. Exposé du dossier

Le budget de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église de Lustin a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 24 juillet 2023. Après contrôle, le service Finances déduit que le budget est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le budget 2024 de la Fabrique d'église de Lustin
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Lustin – 2024 – Budget
- F.E. Lustin – 2024 – Budget – Approbation par l'Evêché
- F.E. Lustin – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Impact : 7.869,80 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 7904/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be





PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabrique d'église – Profondeville – Exercice 2024 - Budget
Séance du Conseil communal du : 05 septembre 2023

1. Exposé du dossier

Le budget de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église de Profondeville a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 24 juillet 2022. Après contrôle, le service Finances déduit que le budget est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le budget 2024 de la Fabrique d'église de Profondeville
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Profondeville – 2023 – Budget
- F.E. Profondeville – 2023 – Budget – Approbation par l'Evêché
- F.E. Profondeville – 2023 – Budget – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Impact : 24.521,38 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : 7905/435-01
Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be





CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : aliénation d'un terrain communal Rue Frappe Cul à Lustin

Séance du Conseil communal du : 5 septembre 2023

1. Exposé du dossier

Second passage au Conseil, après une première décision de principe.

2. Proposition de décision

Finalisation d'un dossier entamé en 2018 par la concrétisation de la vente par voie de gré à gré d'un terrain communal d'une superficie de 1a30ca au prix de 110 €/m² .

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Le projet de délibération
- Le courrier de demande d'acquisition du terrain
- La décision de principe du Conseil en date du 18.03.2019
- Un extrait cadastral
- L'estimation réalisée de la valeur du bien
- Le projet d'acte

4. Informations budgétaires

Recette : 14.300 €

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : BOXUS Marie-Hélène
Téléphone : 081/42.02.16
Courriel : mhboxus@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : demande d'avis du propriétaire sur le projet de plan d'aménagement forestier (PPAF) des bois de Profondeville

Séance du Conseil communal du : 5 septembre 2023

1. Exposé du dossier

Afin de se conformer d'une part au Code forestier et d'autre part à la charte PEFC et pouvoir continuer à bénéficier du label PEFC pour nos bois, nous devons impérativement adopter un plan d'aménagement forestier pour le 31.12.2023. Le Collège s'y est engagé lors de sa séance du 16.09.2020. Il s'agit ici de la première étape qui consiste à remettre un avis sur le projet de plan rédigé par le DNF. Il sera ensuite soumis à enquête publique et reviendra sur la table du Conseil pour son adoption.

2. Proposition de décision

Avis favorable.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Un projet de délibération
- Le projet de plan d'aménagement forestier
- L'attestation PEFC
- Délibération Collège Communal 16.09.2020
- Délibération Collège Communal 25.08.2021
- Liste de questions et remarques rédigée par Mr l'Echevin Dubuisson
- Réponses apportées point par point par le DNF aux remarques et question de l'Echevin Dubuisson

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : BOXUS Marie-Hélène
Téléphone : 081/42.02.16
Courriel : mhboxus@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS - Tutelle spéciale d'approbation – modifications statutaires.
Séance du Conseil communal du : 05/09/23

1. Exposé du dossier

Proposition de modifications du statut administratif du personnel du CPAS : suppression du congé du 15 novembre et ajout d'un jour au solde des congés annuels, précision relative à la proratisation des congés de compensation, suppression de la proratisation concernant les 3 jours d'absence non justifiée par certificat.

Proposition de modifications du statut pécuniaire du personnel du CPAS : valorisation de 10 années de services admissibles dans le privé, prise en charge des frais de transport en commun à 100%, octroi d'une prime subventionnée par l'ONE au personnel des crèches.

2. Proposition de décision

Approbation de la proposition de modifications des statuts administratif et pécuniaire du personnel du CPAS, telle que votée en séance du Conseil de l'Action sociale du 3 juillet 2023.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- du statut administratif du personnel avec modifications mises en évidence ;
- des protocoles d'accord du Comité particulier de négociation syndicale du 8 juin 2023 ;
- du procès-verbal du Comité de concertation du 8 juin 2023 ;
- de la délibération du Conseil de l'Action sociale du 3 juillet 2023 ;
- de l'avis de légalité de la Directrice financière.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C. :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : favorable (n°16/2023)

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant:

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie

Téléphone : 081/42.02.17

Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Appel à projets « Relocalisation alimentaire ». Projet lauréat.
Séance du Conseil communal du : 05 septembre 2023.

1. Exposé du dossier

Un appel à projets visant à relocaliser l'alimentation sur le territoire de Profondeville a été lancé en avril 2023, avec un soutien financier de 2.500€.

Cet appel à projets vise à subventionner spécifiquement des projets répondant de manière cumulative aux critères suivants :

1. Des projets visant l'alimentation de la population.
2. Des projets durables : Les projets doivent participer à la préservation de la biodiversité et au respect de la nature, s'inscrire dans une démarche de production durable (permaculture, biodynamie, agroforesterie ...)
3. Des projets à vocation économique et/ou sociale : Les projets doivent être créateurs de valeur ajoutée et d'emplois de qualité. Ils doivent participer à la redynamisation du milieu rural et à l'amélioration du cadre de vie.
4. Des projets locaux et en circuit-court : La commercialisation des produits alimentaires doit s'exercer soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. La production doit se situer dans un rayon de maximum 50 km de la distribution.
5. Des projets s'inscrivant dans au moins un des maillons suivants : la production, le stockage, le transport, la transformation, la distribution, la valorisation ou la commercialisation locale. Un projet peut inclure plusieurs maillons.
6. Des projets qui sollicitent des sources de financement participatives : crowdfunding, prise de parts, etc.
7. Des projets qui s'inscrivent à long terme (minimum 15 ans).

Six dossiers de candidature ont été reçus et jugés valables dans le cadre de cet appel à projets, déposés par :

- Graines d'Avenir ;
- Paysans Artisans ;
- Boucherie à la ferme Lustin ;
- Epicerie de Lustin ;
- La biscuiterie namuroise ;
- Les glaces de Patricia ;

2. Proposition de décision

Proposition d'approuver la proposition du Collège du 26/07/23 d'octroyer un montant de 2.500€ pour soutenir le projet développé par la sclr « Paysans Artisans ».

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération ;
- Délibération du Collège du 22/2/23 décidant de lancer l'appel à projets « relocalisation alimentaire » ;
- Délibération du Collège du 26/07/23 proposant le lauréat au Conseil ;
- Formulaire de candidature de l'appel à projets ;
- Vadémécum de l'appel à projets ;
- Six dossiers de candidature ;
- Grille de pondération des projets.

4. Informations budgétaires

Impact : 2.500 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 621/522-52 (projet n°20220072)

Avis de légalité de la Directrice financière : Ok.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dupuis Yannick

Téléphone : 081/39.60.78

Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Mise en œuvre d'une opération de développement rural (ODR)
Séance du Conseil communal du : 05 septembre 2023

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal de décider de la mise en place d'une opération de développement rural (ODR) sur la Commune de Profondeville.

« Une opération de développement rural est un processus participatif, mené par une commune, au service du milieu rural. Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre une stratégie pour leur territoire ... » Art 2 du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural.

Concrètement, il s'agit, à travers la réalisation d'un diagnostic de la commune, avec la participation des différents acteurs communaux et l'aide d'un organisme d'accompagnement, de concevoir un programme reposant sur des projets cohérents au vu du contexte rural de la commune (agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, mobilité, logement, actions culturelle et associative,...).

L'ODR est organisée par un décret de la Région wallonne (11/04/14) disposant d'un budget spécifique destiné à financer les projets des PCDR. Certains projets peuvent bénéficier jusque 80% de subsides, voire 90% pour les projets transcommunaux.

2. Proposition de décision

Article 1 : du principe de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la commune.

Article 2 : de solliciter l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie, organisme d'assistance, pour la réalisation des différentes phases de l'opération.

Article 3 : de charger le service environnement - avec la collaboration des autres services de la commune - de la réalisation et de la présentation, en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie, d'un projet de programme communal de développement rural au Conseil communal.

Article 4 : de prévoir au budget 2025 la participation financière de la commune selon des modalités à convenir, dans le financement de la Fondation Rurale de Wallonie.

Article 5 : de transmettre la présente décision à Madame la Ministre ayant le développement rural dans ses attributions, à Monsieur le Gouverneur de la Province, à l'Administration et à Monsieur le Président de la Fondation Rurale de Wallonie.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la présentation de la Fondation Rurale de Wallonie exposant ce en quoi consiste une ODR et les services d'accompagnement des communes proposés par ladite Fondation.

4. Informations budgétaires

Impact : 14525,50 euros T.V.A.C (tarif pour l'année 2023) - Cotisation

Article budgétaire : encore non inscrit

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Région wallonne

Montant : Variable selon les projets

Type de projet à conventionner	Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
- Bâtiments de services - Mobilité douce	80%	850 000 €	680 000 €
- Esp. publics dédiés à la convivialité - Espaces partagés	80%	500 000 €	400 000 €
Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80%	500 000 €	400 000 €
- Logement - Énergie - Atelier rural - Economie	60%	850 000 €	510 000 €
Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autres que ceux du type 2 et 3	60%	500 000 €	300 000 €
Acquisition de terrain bâti	60%	500 000 €	300 000 €
Acquisition de terrain nu	60 %	250 000 €	150 000 €
- Prestations en terme de recherche, de stratégie et de prospective relative au milieu rural - Prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural	80%	250 000 €	200 000 €

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Tojerow Maya

Téléphone : 081/42.02.27

Courriel : maya.tojerow@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Achat d'un véhicule utilitaire neuf équipé d'une benne basculante et d'un coffre – projet n° 3P/771 ou n°20230025 - Approbation des conditions, de l'estimation et du mode de passation.

Séance du Conseil communal du : 05 septembre 2023

1. Exposé du dossier

C'est dans le cadre du remplacement d'un Multispace peugeot vétuste que l'achat de ce nouveau véhicule utilitaire neuf équipé d'une benne basculante et d'un coffre fait l'objet d'un marché public de fournitures.

2. Proposition de décision

Il est donc proposé afin de réaliser l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire neuf équipé d'une benne basculante et d'un coffre :

- D'arrêter la procédure de passation, soit par procédure négociée sans publication préalable (PNSPP).
- D'arrêter le cahier des charges N° 3P/771.
- D'arrêter le montant estimé de ce marché public, soit la somme de 45.454,55 € HTVA ou 55.000,00 € TVAC (21% TVA).

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Le projet de délibération du Conseil communal du 05 septembre 2023.
- L'avis de légalité du Directeur financier ff.
- le Cahier des charges.

4. Informations budgétaires

Impact : 45.454,55 € HTVA ou 55.000,00 € TVAC (21% TVA).

Article budgétaire : budget extraordinaire de l'exercice 2023, à l'article n°421/743-52 (n° de projet 20230025).

Avis de légalité de la Directrice financière : avis de légalité favorable délivré le 13 juillet 2023 par le Directeur financier ff.

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : -Subvention de la réalisation du Schéma d'Orientation Local (SOL) sur l'ensemble d'un périmètre entourant la ZACC dite "des 6 bras" à Bois-de-Villers - Approbation de la convention conclue avec le BEP

Séance du Conseil communal du : 05 septembre 2023

1. Exposé du dossier

Lors de conseils communaux précédents, il fut décidé :

- d'élaborer un schéma d'orientation local tel que prévu à l'article D.II. 12 du Codt relativement au périmètre entourant la Zacc des 6 bras à Bois de Villers
- de désigner l'intercommunale "Bureau Economique de la Province de Namur" (BEP), agréé pour cette tâche, en tant qu'auteur de projet chargé de l'élaboration de ce SOL.

Le SPW demande, pour que le dossier de subvention puisse être considéré complet, que le Conseil communal approuve la convention conclue avec le Bep, étape superfétatoire dans le cadre de la procédure de marché "in house" qui fut adoptée.

2. Proposition de décision

Il est proposé :

d'approuver la convention (et son annexe) signée le 28 décembre 2022 avec le BEP relative à l'élaboration du schéma d'orientation local relativement à la Zacc dite "des 6 bras" à Bois de Villers .

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convention signée avec le Bep conformément à la procédure de marché et du plan du périmètre circonscrit pour le SOL.

4. Informations budgétaires

Pas de nouvel impact budgétaire engendré par cette décision.

Pour rappel l'impact budgétaire de la désignation (séance du CC du 12/12/2022) du Bep à titre d'assistant à maîtrise d'ouvrage fut circonscrit à : 35.000 euros H.T.V.A. ou 42.350 euros T.V.A.C. plus 25.000 € HTVA estimés pour la RIE

Article budgétaire : article 930/733-60 (projet n°20220082)

L'avis de légalité de la Directrice financière fut demandé avant la séance du 12/12/2022.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : SPW

Montant : Une subvention de 60% du coût du SOL peut intervenir en vertu de l' articles R.I.12-2. du CoDT:

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : De Ketelaere Serge

Téléphone : 081/420.239

Courriel : serge.deketelaere@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente à huis clos

Séance du Conseil communal du : 5 septembre 2023

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance à huis clos). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 27 juin 2023

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV du 27 juin 2023

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Admission à la pension en date du 01.05.2024 d'un ouvrier statutaire

Séance du Conseil communal du 05 septembre 2023

1. Exposé du dossier

Monsieur *** *** ouvrier au sein de notre Administration depuis le 12.06.1995, nommé à titre définitif le 15.11.2017, a introduit sa demande de pension au Service Fédéral des Pensions qui précise que l'intéressé peut prendre sa pension à la date souhaitée du 01.05.2024.

2. Proposition de décision

Prise d'acte que Monsieur *** ***, ouvrier statutaire à temps plein, est dans les conditions pour être admis à la pension en date du 01.05.2024.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte :

- Courrier SF Pensions à la Commune (23.06.2023) – Future pension de *** ***, Date de prise de cours : le 01.05.2024
- Courrier de **** *** (26.06.2023) – Demande de pension d'ouvrier communal à partir du 01.05.2024
- Délibération du Collège du 12.07.2023 : Admission à la pension en date du 01.05.2024 - *** *** - Ouvrier statutaire – Proposition d'inscrire le point au Conseil de septembre 2023

4. Informations budgétaires

Versement de cotisations au Fonds de pension solidarisé assurant le paiement des pensions des agents nommés arrivés à la retraite (cotisations personnelles/ cotisations patronales de base et cotisation de responsabilisation individuelle).

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Defosse Bernadette
Téléphone : 081.42.02.19
Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be

